



**Conseil économique  
et social**

Distr.  
GÉNÉRALE

ECE/CEP/S/152  
10 février 2009

FRANÇAIS  
Original: ANGLAIS

---

**COMMISSION ÉCONOMIQUE POUR L'EUROPE**

**COMITÉ DES POLITIQUES DE L'ENVIRONNEMENT**

Session extraordinaire  
Genève, 27-29 janvier 2009

**RAPPORT DU COMITÉ DES POLITIQUES DE L'ENVIRONNEMENT  
SUR LES TRAVAUX DE SA SESSION EXTRAORDINAIRE**

**TABLE DES MATIÈRES**

	<i>Paragraphes</i>	<i>Page</i>
INTRODUCTION .....	1 – 5	3
I. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR.....	6	3
II. RÉFORME DU PROCESSUS «UN ENVIRONNEMENT POUR L'EUROPE».....	7	3
III. EXAMEN DU PROGRAMME DE TRAVAIL .....	8 – 20	3
A. Études de la performance environnementale.....	8 – 16	3
B. Surveillance et évaluation de l'environnement.....	17 – 19	5
C. Partenariats avec le secteur privé.....	20	6

**TABLE DES MATIÈRES** (*suite*)

	<i>Paragraphes</i>	<i>Page</i>
IV. PROGRAMME DE TRAVAIL POUR 2009.....	21	6
V. QUESTIONS DIVERSES.....	22 – 24	6
VI. ÉLECTION DU BUREAU .....	25	7
VII. CLÔTURE DE LA SESSION EXTRAORDINAIRE .....	26	7

Annexes

I. Réforme du processus «Un environnement pour l'Europe»: plan de réforme .....		8
II. Équipe spéciale conjointe sur les indicateurs de l'état de l'environnement.....		16
III. Programme de travail pour 2009 .....		19

## INTRODUCTION

1. Le Comité des politiques de l'environnement a tenu une session extraordinaire à Genève du 27 au 29 janvier 2009. M. Zaal Lomtadze (Géorgie) a présidé les travaux.
2. Ont participé à la session des représentants de 35 pays membres de la Commission économique des Nations Unies pour l'Europe (CEE): Albanie, Allemagne, Autriche, Belgique, Bulgarie, Chypre, Croatie, Danemark, Espagne, Estonie, États-Unis d'Amérique, Fédération de Russie, Finlande, France, Géorgie, Grèce, Hongrie, Italie, Kazakhstan, Kirghizistan, Monaco, Monténégro, Norvège, Ouzbékistan, Pays-Bas, Pologne, Portugal, République tchèque, Roumanie, Serbie, Slovaquie, Suède, Suisse, Turquie et Ukraine.
3. L'État de Qatar a participé en qualité d'observateur (en vertu de l'article 11).
4. Ont également pris part à la session des représentants du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), du Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE), de l'Organisation de coopération et de développements économiques (OCDE), de la Commission européenne (Direction générale de l'environnement) et de l'Agence européenne pour l'environnement (AEE).
5. Le Centre régional pour l'environnement de l'Europe centrale et orientale, ainsi que les Centres régionaux pour l'environnement du Caucase (CRE Caucase), de l'Asie centrale (CAREC) et de la République de Moldova (CRE Moldova) étaient représentés. Eco-Forum européen a également participé à la session.

### I. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

6. Le Comité a adopté l'ordre du jour de sa session extraordinaire.

### II. RÉFORME DU PROCESSUS «UN ENVIRONNEMENT POUR L'EUROPE»

7. Le Président a présenté le projet de plan de réforme et le compromis proposé qui avait été distribué aux membres du Comité le 11 novembre 2008. Le Comité a examiné les questions en suspens et approuvé le plan de réforme «Un environnement pour l'Europe» (annexe I), qui serait transmis pour approbation à la Commission économique pour l'Europe à sa soixante-troisième session.

### III. EXAMEN DU PROGRAMME DE TRAVAIL

#### A. Études de la performance environnementale

1. Examen collégial de l'étude de la performance environnementale du Kirghizistan
8. Le chef du projet relatif au programme d'études de la performance environnementale a présenté les résultats de l'étude de la performance environnementale du Kirghizistan. Les observations des autorités kirghizes concernant les recommandations avaient été reçues avant l'examen collégial, ce qui s'était révélé utile pour la réunion du Groupe d'experts des études de

performance environnementale (Groupe d'experts). Les recommandations modifiées ont été soumises au Comité aux fins de l'examen collégial.

9. M. Adriaan Oudeman (Pays-Bas), Rapporteur désigné par le Groupe d'experts, a présenté une vue d'ensemble des résultats de la deuxième étude de la performance environnementale du Kirghizistan. Depuis la première étude, réalisée en 2000, d'importantes modifications avaient été apportées à la législation et à la réglementation kirghizes, y compris le Code de l'eau. Un solide cadre avait été mis en place pour la législation relative à l'environnement et devrait être rendu effectif dans les années à venir. Un élément à prendre en considération était la rétrogradation du Ministère de l'environnement au rang d'Agence d'État pour la protection de l'environnement et la sylviculture. Pour ce qui était des autorisations et des permis, il restait encore des améliorations à apporter. Les instruments économiques étaient en place, mais aucun nouvel instrument n'avait été mis en application depuis 2000.

10. La délégation kirghize de personnalités imminentes comprenait M. Abdymital Chyngojev, Secrétaire d'État, Agence d'État pour la protection de l'environnement et la sylviculture; M<sup>me</sup> Djyparkul Bekkulova, Chef de la Division de la stratégie et de la politique environnementales, Département de l'écologie et de la gestion de la nature, Ministère de l'environnement et des situations d'urgence civiles; M. Zhusupzhan Dzheenbekov, Vice-Président du Parlement; et M. Baktybek Koichumanov, conseiller auprès du Directeur de l'Agence d'État pour la protection de l'environnement et la sylviculture. M. Chyngojev a informé les participants des progrès accomplis concernant la ratification des conventions relatives à l'environnement, la législation et l'adoption de stratégies, programmes et plans dans un certain nombre de secteurs de l'environnement (sylviculture, faune, biodiversité et changement climatique, par exemple). Il a accordé une importance particulière au Code de l'environnement qui avait été adopté en janvier 2009. M. Dzheenbekov a confirmé que les membres du Parlement, qui s'employaient à accroître la protection de l'environnement dans le pays, allaient largement s'inspirer des recommandations qui avaient été formulées.

11. Le secrétariat a présenté un document non officiel intitulé «The need to strengthen the national environmental authority of Kyrgyzstan» qui devait servir de base pour la discussion en profondeur. La présentation de ce document a été suivie d'un échange productif de vues et de données d'expérience. Les représentants d'autres pays membres ont exposé les résultats qu'ils avaient obtenus dans la mise en œuvre des recommandations issues de l'étude de leur performance environnementale. Un certain nombre de délégations ont souligné qu'il serait important de donner plus de poids à l'Agence d'État pour la protection de l'environnement et la sylviculture car elle protégeait plus efficacement l'environnement si elle se trouvait davantage sur un pied d'égalité avec d'autres ministères opérationnels. D'autres ont souligné qu'il faudrait en conséquence réévaluer les rôles et fonctions des autres ministères et agences d'État qui participaient à la protection de l'environnement.

12. Le Comité a achevé l'examen collégial en adoptant les recommandations formulées dans la deuxième étude de la performance environnementale du Kirghizistan.

13. M<sup>me</sup> Sinisa Stankovic (Monténégro) a rendu compte de la participation de délégations du Comité à des réunions ouvertes du Groupe d'experts. Les délégations ont exprimé le désir de continuer à participer à ces réunions. Le Comité a décidé qu'elles devaient continuer à être invitées en qualité d'observateurs.

## 2. Activités relevant du programme

14. Le secrétariat a rendu compte d'autres activités relevant du Groupe d'experts, y compris la présentation officielle de l'étude du Kazakhstan, qui avait eu lieu en octobre 2008 à Astana et Almaty et au cours de laquelle les résultats et principales recommandations de l'EPE avaient été présentés. La deuxième étude de l'Ouzbékistan a démarré et une mission d'experts est prévue pour avril 2009. Le secrétariat a signalé que le programme d'EPE aurait besoin d'un appui supplémentaire en 2009 en raison du coût élevé des études en cours et de celles qui devraient avoir lieu prochainement en Asie centrale.

15. Le secrétariat a déclaré que le moment était venu de commencer à envisager l'avenir du programme d'EPE une fois terminée la deuxième série d'études. Un document de travail serait présenté au Comité en octobre 2009. Celui-ci a décidé qu'il fallait prévoir du temps pour débattre de ce document.

16. Le représentant du Kazakhstan a émis l'idée que les études de performance environnementale, et les recommandations qui les accompagnaient, auraient un plus grand retentissement dans les pays si elles étaient envoyées directement au Premier Ministre.

### **B. Surveillance et évaluation de l'environnement**

17. Un représentant du secrétariat de la Division de l'environnement, du logement et de l'aménagement du territoire a présenté un document de séance qui portait sur un cadre de coopération avec la Conférence des statisticiens européens pour l'examen des questions méthodologiques en rapport avec les indicateurs de l'état de l'environnement. Il a rappelé que le Comité avait, au cours de ses deux sessions précédentes, étudié les possibilités et modalités d'une telle coopération. Si une équipe spéciale conjointe devait être créée comme le proposait le Groupe de travail de la surveillance et de l'évaluation de l'environnement, elle aurait pour principale vocation d'apprendre à des experts et statisticiens chargés de rendre compte de l'état de l'environnement dans leur pays à utiliser les Principes d'application des indicateurs approuvés par la sixième Conférence ministérielle «Un environnement pour l'Europe» (Belgrade, 2007). La première réunion de cette équipe spéciale conjointe serait couplée avec un atelier qui devait être organisé à Chisinau du 4 au 6 mai 2009 par le Groupe de travail, la Conférence des statisticiens européens et la Division de statistique de l'ONU. Le financement de cette manifestation était assuré grâce à des contributions de la Fédération de Russie et de la Division de statistique de l'ONU. Pour les autres réunions, des appels de fonds seraient nécessaires, le cas échéant.

18. Le Directeur de la Division de statistique de la CEE a informé le Comité que le Bureau de la Conférence des statisticiens européens avait étudié la proposition de créer une équipe spéciale intersectorielle sur les indicateurs de l'état de l'environnement au cours de la réunion qu'il avait tenue à Washington, les 20 et 21 octobre 2008. Le Bureau avait approuvé le mandat de l'équipe spéciale projetée, considérée comme une entreprise commune des deux organes subsidiaires de la CEE en vue d'aider les pays d'Europe orientale, du Caucase, d'Asie centrale et d'Europe du Sud-Est à améliorer la collecte de données sur l'environnement, à établir des indicateurs de l'état de l'environnement et à promouvoir la comparabilité des statistiques environnementales. Il autorisait la Division de statistique de la CEE à réserver les ressources en personnel nécessaires à l'appui des activités de l'équipe spéciale au cours de l'exercice biennal 2009-2010. Il insistait sur le fait que la création de cette équipe spéciale était nécessaire étant donné qu'il

n'existait pas de cadre institutionnel de coopération entre les deux organes subsidiaires de la CEE pour mener à bien des travaux importants au niveau intersectoriel.

19. Le Comité s'est déclaré favorable au cadre de coopération avec la Conférence des statisticiens européens concernant les indicateurs de l'état de l'environnement, a accepté le mandat de l'équipe spéciale (annexe II du présent rapport) et a décidé de soumettre ce mandat au Comité exécutif de la CEE, pour approbation, à la fin février 2009.

### **C. Partenariats avec le secteur privé**

20. À la suite de la table ronde qui a eu lieu en octobre 2008, M. Massimo Cozzone (Italie) et M. John Michael Matuszak (États-Unis), qui avaient présidé les séances de la table ronde, ont été chargés de présenter, à la prochaine session du Comité, en octobre 2009, des propositions concernant des mesures complémentaires pour développer la coopération avec le secteur privé dans le cadre des travaux du Comité et du processus «Un environnement pour l'Europe».

## **IV. PROGRAMME DE TRAVAIL POUR 2009**

21. À la suite de la demande formulée par le Comité à sa session extraordinaire, le secrétariat a présenté le programme de travail pour 2009 (annexe III) qu'il avait établi. Le Comité a adopté ce programme de travail. Il allait étudier le programme de travail pour le prochain exercice biennal 2010-2011 à sa session d'octobre 2009.

## **V. QUESTIONS DIVERSES**

22. L'Agence européenne pour l'environnement a informé les participants qu'elle allait faire tenir au Comité une lettre dans laquelle elle préciserait sa position concernant le rapport d'évaluation paneuropéenne.

23. Le PNUE a fait savoir qu'il envisageait d'établir un rapport qui serait intitulé «Dinaric Arc and Balkans Environmental Outlook» (Perspectives en matière d'environnement dans l'Arc dinarique et dans les Balkans). Le Ministère albanais de l'environnement, de la sylviculture et de l'administration des eaux accueillerait du 3 au 5 février 2009 une réunion qui en poserait les premiers jalons. Des invitations avaient été envoyées à neuf pays de la sous-région ainsi qu'à des représentants de la société civile, à l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO), à l'AEE et aux CRE.

24. Le secrétariat a informé le Comité des résultats de la troisième réunion de haut niveau sur les transports, la santé et l'environnement qui avait été accueillie par le Gouvernement néerlandais et s'était tenue les 22 et 23 janvier 2009 à Amsterdam sous les auspices du Programme paneuropéen sur les transports, la santé et l'environnement (PPE-TSE). La Déclaration d'Amsterdam, document final de la réunion, avait été adoptée et pouvait être consultée sur le site Web du PPE-TSE ([www.thepep.org/en/welcome.htm](http://www.thepep.org/en/welcome.htm)).

## **VI. ÉLECTION DU BUREAU**

25. Le Comité a confirmé M. Lomtadze (Géorgie) dans ses fonctions de président et les membres indiqués ci-après aux postes de vice-président: M. Cozzone (Italie), M. Bulat Yessekin (Kazakhstan), M. Stankovic (Monténégro), M. Oudeman (Pays-Bas) et M. Matuszak (États-Unis d'Amérique). Trois nouveaux membres du Bureau ont été élus: M<sup>me</sup> Elisabete Quintas da Silva (Portugal), M<sup>me</sup> Martine Rohn-Brossard (Suisse) et M. Volodymyr Bevza (Ukraine). Le Comité a remercié M<sup>me</sup> Ruzanna Davtyan (Arménie), M<sup>me</sup> Eldrid Nordbo (Norvège) et M. Jon Kahn (Suède), membres sortant du Bureau, pour leurs nombreuses années d'activité.

## **VII. CLÔTURE DE LA SESSION EXTRAORDINAIRE**

26. La prochaine réunion du Comité aura lieu du 20 au 23 octobre 2009 et le Groupe d'experts EPE tiendra une réunion ouverte le 19 octobre 2009 juste avant la session du Comité.

## **Annexe I**

### **RÉFORME DU PROCESSUS «UN ENVIRONNEMENT POUR L'EUROPE»: PLAN DE RÉFORME**

(tel qu'adopté par le Comité des politiques de l'environnement le 29 janvier 2009)

#### **I. CONTEXTE**

1. La sixième Conférence ministérielle «Un environnement pour l'Europe» (Belgrade, 10-12 octobre 2007) a reconnu l'importance du processus «Un environnement pour l'Europe», seule instance paneuropéenne où les grands défis environnementaux peuvent être abordés et une vaste coopération horizontale favorisée pour soutenir le développement durable de la région de la CEE. Il a été considéré que ce processus constituait un cadre important pour la coopération bilatérale et multilatérale de la région. La Conférence a également reconnu la valeur ajoutée créée par le processus grâce aux liens étroits qui l'unissent à d'autres initiatives et d'autres mouvements régionaux et sous-régionaux favorables à l'intégration des politiques environnementales et des politiques sectorielles.
2. Les ministres réunis à Belgrade ont convenu qu'il serait bon d'entreprendre une réforme du processus «Un environnement pour l'Europe» engagé en 1991. Ils se sont dits résolus à poursuivre une démarche ciblée et déterminée en fonction des besoins en privilégiant les activités pragmatiques et axées sur les résultats, qui améliorent l'état de l'environnement et fassent progresser le développement durable dans la région, ainsi qu'à rechercher activement des partenariats avec la société civile, y compris le secteur privé. L'objectif de cette réforme était de renforcer l'efficacité du processus et de faire en sorte qu'il reste bien adapté et pleinement conforme aux besoins croissants de la région et à l'évolution de la situation politique et économique, de même qu'aux priorités de la région dans le domaine de l'environnement.
3. Il était énoncé dans la Déclaration ministérielle de Belgrade que la réforme devrait être axée, notamment mais pas exclusivement, sur les aspects suivants:
  - a) Forme, objectif principal et priorités du processus et des conférences ministérielles;
  - b) Évaluation des résultats et de l'impact du processus;
  - c) Plus large sensibilisation et plus forte mobilisation de toutes les parties prenantes, en particulier du secteur privé;
  - d) Recours accru aux partenariats en tant qu'instrument d'amélioration de la mise en œuvre;
  - e) Appel à des contributions extérieures sous la forme de connaissances techniques, de main-d'œuvre et de ressources;
  - f) Évaluation des moyens de promouvoir plus efficacement la coopération environnementale à l'échelle de la région;

- g) Coût total du processus et allocation rationnelle des ressources disponibles;
- h) Arrangements futurs en matière de secrétariat.

4. Pour pouvoir traiter les questions indiquées ci-dessus de manière approfondie et avec toute l'attention voulue, les ministres ont invité le Comité des politiques de l'environnement à mettre au point, en concertation avec les partenaires du processus, un plan de réforme du processus «Un environnement pour l'Europe», afin que ce plan puisse être approuvé, au niveau politique, par la CEE au printemps 2009.

5. Les ministres ont également décidé que la prochaine Conférence ministérielle «Un environnement pour l'Europe» serait organisée sur la base des dispositions de la réforme convenue.

## **II. OBJECTIFS ET PRIORITÉS DU PROCESSUS «UN ENVIRONNEMENT POUR L'EUROPE»**

6. Le processus «Un environnement pour l'Europe» devrait continuer à servir de mécanisme pour: a) améliorer l'état de l'environnement dans l'ensemble de la région et promouvoir ainsi le développement durable qui pourrait lui-même contribuer à l'élimination de la pauvreté et, par conséquent, à l'amélioration de la qualité de la vie et au renforcement de la sécurité mondiale; b) favoriser la mise en œuvre de politiques nationales plus étoffées de l'environnement; c) faciliter la convergence des politiques et des démarches en matière d'environnement sans contredire le fait que la diversité des démarches est un atout pour la réalisation d'objectifs communs, ainsi que déterminer un ordre de priorité parmi les objectifs environnementaux; d) encourager la participation de la société civile; et e) promouvoir une vaste coopération horizontale dans le domaine de l'environnement.

7. Les priorités politiques devraient se fonder sur les engagements déjà pris dans le cadre du processus. Elles pourraient être ainsi définies:

a) Améliorer la gouvernance en matière d'environnement, notamment en renforçant les institutions compétentes en matière d'environnement et en mettant en œuvre des instruments de politique générale;

b) Simplifier la mise en œuvre par les gouvernements des engagements qu'ils ont pris dans le cadre des instruments juridiques contraignants et non contraignants de la CEE;

c) Redoubler d'efforts en matière de surveillance de l'environnement;

d) Assurer la mise en œuvre du programme d'études de la performance environnementale;

e) Sensibiliser le public aux questions d'environnement;

f) Développer des liens entre politiques environnementales, conditions économiques et sociales et compétitivité.

8. En outre, les priorités thématiques du processus «Un environnement pour l'Europe» seraient définies en fonction des besoins actuels et des situations nationales, et en tenant compte des futures problématiques qui se dessinent.

9. À l'avenir, le processus «Un environnement pour l'Europe» reposera sur des principes généraux et sur des accords concernant les modalités de fonctionnement, comme décrits ci-dessous.

### III. PRINCIPES GÉNÉRAUX

10. Les ministres réunis à Belgrade sont convenus que le processus «Un environnement pour l'Europe» devrait obéir aux principes suivants:

a) Continuer à couvrir l'ensemble de la région de la CEE et être ouvert à tous les pays intéressés de la région;

b) Inciter toutes les parties prenantes, y compris le secteur privé, à accroître le recours au partenariat;

c) Maintenir des liens étroits avec d'autres initiatives régionales et sous-régionales, et privilégier les besoins spécifiques qui ne sont pas entièrement pris en compte dans les autres cadres de coopération, instruments ou processus dans la région et ses sous-régions;

d) Privilégier des activités pragmatiques et axées sur les résultats;

e) Rester ouvert aux sujets de débat pour lesquels le processus peut présenter une valeur ajoutée;

f) Retenir le principe des apports effectifs en tant que critère majeur de l'efficacité du processus. Le Comité des politiques de l'environnement devrait examiner et évaluer régulièrement les progrès réalisés dans le cadre du processus.

11. En complément des principes ci-dessus, un consensus s'est dégagé du Comité des politiques de l'environnement concernant le processus et la Conférence «Un environnement pour l'Europe»:

a) D'une part, les principes liés au processus «Un environnement pour l'Europe» sont les suivants:

i) Un engagement plus large des gouvernements est nécessaire pour assurer l'intégration à long terme de considérations environnementales dans les politiques d'autres secteurs;

ii) Tous les responsables qui ont un rôle à jouer doivent mettre davantage l'accent, entre les conférences ministérielles «Un environnement pour l'Europe», sur l'application des textes issus de ces conférences;

- iii) Les activités sous-régionales doivent être encouragées et soutenues, notamment grâce à une plus forte participation des structures sous-régionales compétentes au processus de mise en œuvre, y compris les CRE;
  - iv) La coopération entre les partenaires régionaux et sous-régionaux présents dans la région doit être développée;
  - v) Il faut définir des moyens de renforcer les liens entre les activités relevant du processus «Un environnement pour l'Europe» et celles réalisées dans le cadre d'autres processus internationaux pertinents;
  - vi) Il faut améliorer la mise en œuvre et le respect par les gouvernements des engagements qu'ils ont pris en vertu d'accords multilatéraux relatifs à l'environnement;
  - vii) Les études de performance environnementale doivent être utilisées comme moyens importants de protection de l'environnement et de promotion du développement durable;
- b) D'autre part, les principes liés à la Conférence sont les suivants:
- i) Le niveau ministériel des conférences devrait être maintenu;
  - ii) Des mécanismes spécifiques destinés à attirer des participants de haut niveau, y compris du secteur privé, devraient être mis en place;
  - iii) Un nombre limité de thèmes, deux tout au plus, devraient être retenus d'avance et abordés lors de chaque conférence;
  - iv) Dans le cadre des thèmes retenus, il faudrait privilégier les besoins des sous-régions, afin de contribuer à une meilleure coopération et de faire en sorte que la Conférence débouche sur des résultats plus substantiels et plus concrets;
  - v) Il faudrait élaborer une stratégie de communication efficace, y compris la large couverture médiatique qui est appropriée, en prévoyant notamment des manifestations spéciales destinées aux journalistes, la diffusion de bulletins d'information électroniques et la gestion d'un site Web spécial;
  - vi) Les documents produits par la Conférence, quelle que soit leur forme, devraient être bien ciblés et avoir une orientation pragmatique;
  - vii) La neutralité en carbone de la Conférence devrait être assurée grâce aux contributions volontaires disponibles.

#### IV. LA CONFÉRENCE «UN ENVIRONNEMENT POUR L'EUROPE»

##### Préparatifs

12. Pour mettre en pratique les principes mentionnés ci-dessus, il convient de rationaliser et d'améliorer les préparatifs des conférences. Les mesures suivantes devraient être prises dans cet esprit:

a) Au plus tard dix-huit mois avant la Conférence, le Comité des politiques de l'environnement choisira, à sa session ordinaire, un maximum de deux thèmes et discutera des grandes lignes de l'ordre du jour de la Conférence. Lors du choix de ces thèmes, les conclusions préliminaires des évaluations et des rapports statistiques relatifs à l'environnement disponibles devraient être prises en considération. Une décision sur l'ordre du jour de la Conférence devrait être prise à la réunion ordinaire du Comité, environ douze mois avant la Conférence, et les autres préparatifs devraient commencer. Les documents sur les thèmes de fond de la Conférence devraient être rendus publics six semaines avant la Conférence;

b) Le Comité des politiques de l'environnement serait l'organisme chargé d'organiser les préparatifs. Afin de préserver le caractère ouvert de ces préparatifs ainsi que l'engagement de toutes les parties prenantes, des représentants de grands groupes seront invités à participer à des réunions du Comité lors de la préparation de la Conférence, comme il conviendra, conformément aux règles et procédures en vigueur de l'ONU. En outre, le Comité examinerait et approuverait les documents officiels à soumettre à la Conférence. Des sessions extraordinaires du Comité pourraient être programmées, si nécessaire, au cours de l'année qui précéderait la Conférence;

c) Des efforts particuliers seraient faits pour inciter des représentants du secteur privé à participer aux préparatifs et à la Conférence;

d) Pour réduire la quantité de documents produits pour la Conférence, seul un document officiel par thème sélectionné serait établi par la CEE ou un des partenaires de «Un environnement pour l'Europe», en étroite coopération avec d'autres partenaires. Les documents de fond officiels comprendraient donc l'évaluation paneuropéenne et les rapports portant sur des thèmes spécifiques;

e) Les États membres de la CEE intéressés, les partenaires de «Un environnement pour l'Europe» et autres parties prenantes pourraient produire d'autres documents présentant leurs activités et initiatives liées au processus «Un environnement pour l'Europe», lesquels seraient distribués en tant que documents d'information;

f) Le processus préparatoire bénéficierait des services du secrétariat de la CEE;

g) Pour les préparatifs de la Conférence et la Conférence proprement dite, les ressources financières extrabudgétaires nécessaires devraient continuer d'être fournies par la CEE en complément des ressources du budget de base de l'ONU;

h) Le pays hôte devrait assumer les engagements financiers correspondants.

## Forme

13. La périodicité, la durée et l'organisation des débats de la Conférence devraient se présenter comme suit:

- a) Les conférences devraient se dérouler tous les quatre à cinq ans, pour une durée de deux jours et demi à trois jours au maximum;
- b) Sur la base de l'expérience passée, la Conférence devrait débiter par une brève cérémonie d'ouverture. Le pays hôte aurait la possibilité d'organiser en dehors de l'ordre du jour officiel de la Conférence des réunions supplémentaires attirant l'attention sur ses caractéristiques particulières;
- c) Les débats devraient être organisés de façon interactive et associer divers types de séances, par exemple séances plénières, tables rondes et débats d'experts dirigés, avec un nombre limité d'orateurs principaux appartenant à différentes parties prenantes (par exemple États membres de la CEE, partenaires de «Un environnement pour l'Europe» et grands groupes). Dans le cas où cela serait possible, des séances interactives, des tables rondes par exemple, pourraient se dérouler en parallèle;
- d) La Conférence pourrait être structurée autour des principales catégories suivantes (toutes étant axées sur les priorités convenues):
  - i) Des séances plénières pour la présentation et l'examen des thèmes prioritaires;
  - ii) Des séances sur la collaboration et les partenariats en cours dans la région et les sous-régions de la CEE avec différentes parties prenantes, y compris le secteur privé;
  - iii) Une séance rassemblant ONG pour l'environnement et ministres sous forme de table ronde et faisant partie intégrante de la Conférence;
  - iv) Une séance rassemblant représentants du secteur privé et ministres sous forme de table ronde et faisant partie intégrante de la Conférence;
  - v) Des séances consacrées à l'annonce de nouveaux partenariats et de nouvelles initiatives de la part des parties prenantes;
  - vi) Une brève séance de clôture avec présentation (et, s'il y a lieu, adoption) des principaux résultats de la Conférence;
- e) Afin d'examiner plus en détail des questions se rapportant à l'ordre du jour de la Conférence, des réunions parallèles devraient être organisées par des États membres de la CEE, des partenaires de «Un environnement pour l'Europe» et des parties prenantes intéressés;
- f) Afin d'attirer l'attention du secteur privé, des opérations de sensibilisation telles que expositions d'affiches, salons, tables rondes et attribution de prix pour des initiatives en matière d'environnement devraient pouvoir être organisées.

## Résultats

14. Les résultats de la Conférence pourraient être les suivants:
- a) Un résumé de la présidence;
  - b) Des déclarations, des initiatives, des accords et des annonces de contributions par des ministres et des parties prenantes intéressés sur des thèmes et/ou concernant des sous-régions spécifiques;
  - c) Un texte convenu de deux pages sur des mesures complémentaires et additionnelles ayant une portée strictement limitée aux thèmes de la Conférence;
  - d) Des moyens d'action, y compris des stratégies, plans d'action accompagnés de calendriers, lignes directrices, recommandations, meilleures pratiques et enseignements dégagés, qui sont présentés à la Conférence par les pays intéressés de la région de la CEE et/ou des organisations jouant un rôle d'avant-garde dans les domaines traités, et qui ont été négociés dans le cadre des préparatifs de la Conférence;
  - e) Des rapports d'évaluation qui ont été utilisés dans les préparatifs de la Conférence ou présentés à la Conférence et qui sont importants pour la mise en œuvre des textes issus de la Conférence.

## V. MISE EN ŒUVRE

15. Tous les responsables qui ont un rôle à jouer devraient s'attacher tout particulièrement à appliquer les textes issus des conférences ministérielles «Un environnement pour l'Europe».
16. Les États membres devraient étudier périodiquement comment promouvoir les objectifs et priorités du processus «Un environnement pour l'Europe» et renforcer la mise en application des textes issus des conférences «Un environnement pour l'Europe», y compris au moyen de politiques nationales et de partenariats adéquats.
17. Le Comité des politiques de l'environnement devrait organiser un examen à mi-parcours pour évaluer jusqu'à quel point les textes issus des conférences «Un environnement pour l'Europe» ont été appliqués et pour donner au processus un nouvel élan. Cet examen devrait s'appuyer sur les informations existantes. Les conclusions de l'examen devraient être prises en considération au cours des préparatifs de la conférence suivante.
18. La participation active et la contribution de tous les pays membres de la CEE intéressés, et en particulier des pays intéressés appartenant à des sous-régions qui ont des besoins spécifiques pour améliorer l'état de leur environnement, sont extrêmement importantes pour assurer la réussite des activités entreprises dans le cadre du processus «Un environnement pour l'Europe».
19. Le réseau des CRE devrait continuer à contribuer aux préparatifs de la Conférence et être encouragé à jouer un rôle plus important dans la réalisation des objectifs et la traduction dans les faits des priorités du processus «Un environnement pour l'Europe».

20. D'autres partenaires participant au processus «Un environnement pour l'Europe» devraient continuer de participer activement aux préparatifs et à la mise en œuvre de ce processus.
21. Les pays et/ou organisations qui jouent un rôle d'avant-garde dans un ou plusieurs domaines sont encouragés à le faire de façon à apporter une contribution importante.

[Original: ANGLAIS et RUSSE]

## Annexe II

### ÉQUIPE SPÉCIALE CONJOINTE SUR LES INDICATEURS DE L'ÉTAT DE L'ENVIRONNEMENT

#### Mandat

#### I. CONTEXTE

1. La participation des pays d'Europe orientale, du Caucase et d'Asie centrale (EOCAC) ainsi que d'Europe du Sud-Est à l'établissement des rapports d'évaluation soumis aux Conférences ministérielles «Un environnement pour l'Europe» les a amenés à s'intéresser à l'établissement d'une liste d'indicateurs de l'état de l'environnement et de recommandations pratiques concernant leur application. Le Groupe de travail de la surveillance et de l'évaluation de l'environnement, relevant du Comité des politiques de l'environnement, a établi des Principes d'application d'indicateurs de l'état de l'environnement dans les pays d'Europe orientale, du Caucase et d'Asie centrale (Principes d'application des indicateurs)<sup>1</sup>, qui ont été approuvés à la sixième Conférence ministérielle «Un environnement pour l'Europe» (Belgrade, 2007).

2. La Conférence des statisticiens européens a participé activement à l'établissement des statistiques de l'environnement durant les années 80 et au début des années 90. Elle a mis au point plusieurs classifications statistiques environnementales et un recueil des statistiques de l'environnement à l'échelle paneuropéenne. Actuellement, elle appuie le Groupe de travail conjoint CEE/OCDE<sup>2</sup>/Eurostat sur les statistiques du développement durable dans ses travaux visant à élaborer un large cadre conceptuel de mesure du développement durable.

3. Suite aux premières discussions entre la Division de l'environnement, du logement et de l'aménagement du territoire et la Division de statistique de la CEE, le Comité des politiques de l'environnement a, lors de sa session d'avril 2008, invité la Conférence des statisticiens européens à envisager de coopérer avec le Groupe de travail de la surveillance et de l'évaluation de l'environnement concernant les questions méthodologiques en rapport avec les indicateurs de l'état de l'environnement (ECE/CEP/148).

#### II. OBJECTIF

4. Dans ce contexte, il est proposé de créer une équipe spéciale intersectorielle conjointe sur les indicateurs de l'état de l'environnement. L'objectif de cette équipe spéciale sera d'aider les organismes de statistique nationaux et les institutions responsables de l'établissement des rapports nationaux d'évaluation de l'état de l'environnement dans les pays de l'EOCAC et

---

<sup>1</sup> Publiés dans la publication des Nations Unies intitulée *Environmental Indicators and Indicators – based Assessment Reports: Eastern Europe, Caucasus and Central Asia*, numéro de vente: E.07.II.E.9.

<sup>2</sup> Organisation de coopération et de développement économiques.

d'Europe du Sud-Est à améliorer la collecte de données sur l'environnement, à renforcer encore la publication de données sur l'environnement et à promouvoir la comparabilité des statistiques et des indicateurs de l'environnement dans la région.

5. L'équipe spéciale conjointe rendra compte aux organes dont elle relève, à savoir le Comité des politiques de l'environnement et la Conférence des statisticiens européens, ainsi qu'à leurs bureaux. Elle travaillera en étroite coopération avec le Groupe de travail de la surveillance et de l'évaluation de l'environnement et l'informerá des progrès accomplis et des résultats obtenus.

6. L'équipe spéciale conjointe sur les indicateurs de l'état de l'environnement sera chargée de:

a) Passer en revue les indicateurs visés par les Principes d'application des indicateurs afin de formuler des recommandations pratiques sur l'adaptation nécessaire des classifications statistiques et des formulaires et procédures de collecte de données en vue de la production d'indicateurs;

b) Proposer d'autres indicateurs de l'état de l'environnement qui pourraient être importants mais ne figurent pas actuellement dans les Principes d'application des indicateurs (par exemple les dépenses liées à l'environnement, les taxes et les subventions environnementales, la fourniture et le commerce des biens et services liés à l'environnement et ceux des matières dangereuses et la productivité des ressources), et fournir, en les adaptant aux besoins des pays concernés, des documents d'orientation pertinents qui sont disponibles au niveau international;

c) Recommander des modèles de présentation modernes et des outils efficaces de diffusion des indicateurs de l'état de l'environnement, notamment en recourant aux technologies de l'information modernes;

d) Contribuer à la mise en place d'un atelier sur les indicateurs de l'état de l'environnement qui doit être organisé conjointement par la CEE et la Division de statistique de l'ONU en 2009. Cet atelier sera ouvert à tous les pays intéressés afin de favoriser les échanges de données d'expérience et d'approches. Il fournira l'occasion de présenter les dernières avancées en ce qui concerne les méthodes et les classifications pertinentes existant au niveau mondial.

### III. COMPOSITION

7. Les membres de l'équipe spéciale seront nommés par les centres de coordination nationaux de la Conférence des statisticiens européens et du Groupe de travail de la surveillance et de l'évaluation de l'environnement. La Division de statistique de l'ONU, Eurostat, l'Agence européenne pour l'environnement, le Centre européen de l'environnement et de la santé de l'Organisation mondiale de la santé, l'Organisation de coopération et de développement économiques ainsi que le Comité de statistique de la Communauté d'États indépendants seront invités à désigner leurs représentants. La Division de statistique et la Division de l'environnement, du logement et de l'aménagement du territoire de la CEE assureront conjointement le secrétariat de l'équipe spéciale.

#### **IV. CALENDRIER**

8. Le mandat de l'équipe spéciale couvrira la période allant de 2009 à septembre 2010.

#### **V. RÉSULTATS**

9. L'équipe spéciale soumettra, par l'intermédiaire du Groupe de travail de la surveillance et de l'évaluation de l'environnement et du Bureau de la Conférence des statisticiens européens, un rapport final sur le travail qu'elle aura accompli et, le cas échéant, une proposition d'activités de suivi aux deux comités de la CEE concernés.

## Annexe III

### PROGRAMME DE TRAVAIL POUR 2009

#### Introduction

1. Le Comité des politiques de l'environnement mène des activités conformément aux objectifs stratégiques qu'il a adoptés en 2003 (CEP/2004/2) pour structurer et adapter son programme de travail. Les activités spécifiques figurant dans le projet de programme de travail pour 2009 se rapportent aux grands processus et objectifs stratégiques suivants:

a) **Objectif 1: Contribuer au processus «Un environnement pour l'Europe».**

Activité 1: réforme du processus «Un environnement pour l'Europe»;

b) **Objectif 2: Améliorer la gouvernance environnementale.** Activités 2 et 3: études de performance environnementale (EPE) et surveillance de l'environnement;

c) **Objectif 3: Rendre les instruments juridiques internationaux plus efficaces.**

Activité 4.1: mise en œuvre des accords multilatéraux sur l'environnement;

d) **Objectif 4: Intégrer les préoccupations environnementales dans les politiques sectorielles.** Activité 4.2: environnement et sécurité; et activité 4.3: promotion de partenariats pour l'environnement avec le secteur privé;

e) **Objectif 5: Contribuer à l'édification au niveau régional du pilier**

**environnemental du développement durable.** Activités 5, 6, 6.1, 6.2 et 6.3: développement durable dans la région de la CEE; intégration des politiques environnementales et sectorielles; éducation au développement durable; transports, santé et environnement; et environnement et santé.

#### SOUS-PROGRAMME 01 – ENVIRONNEMENT

#### ACTIVITÉ 1

#### **RÉFORME DU PROCESSUS «UN ENVIRONNEMENT POUR L'EUROPE»**

3. À la sixième Conférence ministérielle «Un environnement pour l'Europe» (Belgrade, 10-12 octobre 2007), les ministres ont décidé d'entreprendre une réforme du processus «Un environnement pour l'Europe» afin d'en conserver la pertinence et la valeur, et d'en renforcer l'efficacité en tant que mécanisme d'amélioration de la qualité de l'environnement et des conditions de vie de la population dans toute la région. Ils ont décidé que la réforme devrait être axée, notamment mais pas exclusivement, sur les aspects suivants:

a) Forme, objectif principal et priorités du processus «Un environnement pour l'Europe» et des conférences ministérielles;

b) Évaluation des résultats et de l'impact du processus;

- c) Plus large sensibilisation et plus forte mobilisation de toutes les parties intéressées, en particulier du secteur privé;
- d) Recours accru aux partenariats en tant qu'instrument d'amélioration de la mise en œuvre;
- e) Appel à des contributions extérieures sous la forme de connaissances techniques, de main-d'œuvre et de ressources;
- f) Évaluation des moyens de promouvoir plus efficacement la coopération environnementale à l'échelle de la région;
- g) Coût total du processus et allocation rationnelle des ressources disponibles;
- h) Arrangements futurs en matière de secrétariat.

4. Les ministres ont invité le Comité à élaborer, en consultation avec les partenaires participant au processus «Un environnement pour l'Europe», un plan de réforme que la Commission puisse approuver à sa prochaine session (30 mars-1<sup>er</sup> avril 2009).

#### Travaux réalisés

5. Le Comité a tenu un premier débat de fond sur la réforme du processus au cours de sa quinzième session. À sa demande, le secrétariat a établi, avec l'aide du Bureau, un projet de schéma de plan de réforme du processus qui a été examiné à la réunion du Bureau élargi du Comité, les 23 et 24 juin 2008, et qui a servi de base pour le projet de plan de réforme; celui-ci a été par la suite examiné au cours des sessions d'octobre 2008 et de janvier 2009 du Comité, puis finalement approuvé.

#### Travaux à réaliser

Le Comité débatera à sa prochaine session, en octobre 2009, des modalités de la préparation de la prochaine Conférence ministérielle «Un environnement pour l'Europe» en se basant sur le plan de réforme.

## **ACTIVITÉ 2**

### **ÉTUDES DE PERFORMANCE ENVIRONNEMENTALE**

7. La deuxième série d'études de performance environnementale (EPE) se poursuit sur la base des recommandations adoptées par la cinquième Conférence ministérielle «Un environnement pour l'Europe» (Kiev, 2003) et par le Comité. Les études de cette deuxième série sont axées sur les préoccupations environnementales particulières des pays, l'accent étant mis sur l'intégration (développement durable), l'exécution et le financement. À la sixième Conférence ministérielle, à Belgrade, les ministres ont invité les pays ayant fait l'objet d'une étude à appliquer les recommandations figurant dans leurs EPE nationales en fonction de leurs priorités et besoins nationaux.

8. À sa quinzième session, le Comité a décidé que la présentation de rapports d'étape sur l'application des recommandations par les pays ayant déjà fait l'objet d'une étude serait obligatoire entre deux études successives et ferait partie intégrante de la procédure d'EPE.

#### Travaux réalisés

9. Le Groupe d'experts des EPE a continué de fournir des conseils et un appui pour la préparation et la réalisation des EPE. Il a également réalisé des évaluations détaillées de ces études avant l'examen collégial effectué par le Comité, en faisant rapport à ce sujet au Comité. Celui-ci a examiné le projet de rapport de la deuxième EPE du Kazakhstan et a adopté les recommandations qui y étaient formulées (21-23 avril 2008). Depuis, la deuxième étude du Kirghizistan et de l'Ouzbékistan a été entreprise. En octobre 2008, le rapport du Kazakhstan a fait l'objet d'une présentation officielle à l'occasion des activités suivantes: table ronde organisée au Sénat national; réunion de l'Équipe spéciale pour la mise en œuvre du programme d'action pour l'environnement en Europe centrale et orientale; et atelier organisé à l'intention d'organisations non gouvernementales et des milieux économiques et financiers, en coopération avec le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD)<sup>3</sup>. Le projet de rapport de l'EPE du Kirghizistan a été examiné par le Groupe d'experts (26 janvier 2009) et a fait l'objet d'un examen collégial au Comité (28 janvier 2009).

#### Travaux à réaliser

10. La mission d'experts pour l'EPE de l'Ouzbékistan aura lieu en avril 2009 et le rapport fera l'objet d'un examen collégial à la prochaine session ordinaire du Comité (octobre 2009). D'autres études seront réalisées à la fin de l'automne 2009. Plusieurs pays se sont déclarés intéressés par la réalisation d'une deuxième EPE. La présentation officielle de l'EPE du Kirghizistan est prévue pour l'été 2009 (en juin, sous réserve).

### **ACTIVITÉ 3**

#### **SURVEILLANCE DE L'ENVIRONNEMENT**

11. Le Groupe de travail de la surveillance et de l'évaluation de l'environnement aidera les pays d'Europe orientale, du Caucase et d'Asie centrale (EOCAC) et de l'Europe du Sud-Est (ESE) à renforcer leurs capacités d'information et d'observation concernant l'environnement. Il fera une large place aux domaines mis en avant par les ministres à Belgrade, en particulier une évaluation sur la base d'indicateurs, la surveillance de l'environnement et la présentation de rapports par les entreprises, et il apportera un appui à la réalisation d'évaluations de l'environnement pour la prochaine Conférence ministérielle «Un environnement pour l'Europe».

#### Travaux réalisés

12. À sa neuvième session (4 et 5 septembre 2008), le Groupe de travail a: a) examiné les résultats de la sixième Conférence ministérielle «Un environnement pour l'Europe» et de la quinzième session du Comité; b) examiné les propositions de l'Agence européenne pour

---

<sup>3</sup> Les deux premiers événements ont eu lieu à Astana, le troisième à Almaty.

l'environnement concernant l'établissement de rapports d'évaluation pour la prochaine Conférence «Un environnement pour l'Europe»; c) passé en revue la mise en œuvre par le Bélarus, le Kazakhstan et la Serbie des recommandations en matière de surveillance et d'évaluation de l'environnement figurant dans les deuxièmes EPE de ces pays; et d) examiné les activités de surveillance et d'évaluation de l'environnement d'autres organismes. Il a organisé une table ronde sur les faits nouveaux concernant la surveillance et l'évaluation de l'environnement et a établi son programme de travail pour 2009-2010 (ECE/CEP/AC.10/2008/2, annexe I).

### Travaux à réaliser

13. Conformément à son mandat et aux principales orientations des travaux sur la surveillance et l'évaluation de l'environnement approuvées par le Comité, le Groupe de travail s'attachera à améliorer les observations sur l'environnement, la collecte de données et les capacités d'établissement de rapport dans les pays de l'EOCAC, la Fédération de Russie et les pays de l'ESE intéressés, en particulier: a) en contribuant à l'élaboration de stratégies nationales pour l'utilisation de la surveillance en tant qu'outil de politique environnementale; b) en fournissant aux pays des conseils pratiques pour la mise en œuvre des recommandations sur la surveillance et la gestion de l'information figurant dans les EPE; c) en formant des experts à la surveillance et des statisticiens à l'établissement d'indicateurs; d) en fournissant des conseils pratiques pour l'élaboration de programmes types de surveillance par les entreprises et l'établissement par les entreprises de rapports environnementaux; et e) en contribuant aux évaluations de l'environnement pour la prochaine Conférence ministérielle «Un environnement pour l'Europe».

## **ACTIVITÉ 4**

### **RENFORCEMENT DES CAPACITÉS ET DES PARTENARIATS**

#### **4.1 APPLICATION DES ACCORDS MULTILATÉRAUX SUR L'ENVIRONNEMENT**

14. Depuis les années 70, 5 conventions régionales et 12 protocoles relatifs à l'environnement ont été négociés et adoptés dans le cadre de la CEE. La responsabilité des activités de mise en œuvre incombe aux organes directeurs respectifs.

15. Tous les protocoles sont entrés en vigueur, à l'exception des trois qui ont été adoptés lors de la cinquième Conférence «Un environnement pour l'Europe» de Kiev, à savoir le Protocole relatif à l'évaluation stratégique environnementale, le Protocole sur la responsabilité civile et l'indemnisation en cas de dommages causés par les effets transfrontières d'accidents industriels sur les eaux transfrontières et le Protocole sur les registres des rejets et transferts de polluants.

16. Le Comité offre aux représentants des gouvernements et des organes directeurs des conventions un cadre propice à l'échange d'expériences sur la promotion et l'évaluation de la mise en œuvre de ces instruments régionaux relatifs à l'environnement et à la recherche de moyens pour les faire mieux respecter. En outre, il apporte, si nécessaire, son appui à l'application des conventions et des protocoles s'y rapportant.

### Travaux réalisés

17. La sixième réunion informelle des bureaux du Comité des politiques de l'environnement et des organes directeurs des conventions de la CEE relatives à l'environnement s'est tenue le 12 février 2007 à l'invitation du Président du Bureau du Comité. L'objectif était d'échanger des expériences et de rechercher des synergies et des domaines de coopération ainsi que d'évaluer et d'encourager l'application des instruments juridiques relatifs à l'environnement dans la région. Un document sur l'application des accords multilatéraux de la CEE sur l'environnement établi par le secrétariat a été examiné et soumis par le Comité à la Conférence ministérielle de Belgrade par l'intermédiaire du Groupe de travail composé de hauts fonctionnaires. Ce document évaluait les progrès accomplis et les problèmes rencontrés dans l'application effective des conventions et donnait un aperçu des diverses activités de renforcement des capacités dans la région de la CEE. Les ministres s'en sont inspirés pour formuler des recommandations visant à promouvoir l'application des conventions par les gouvernements.

### Travaux à réaliser

18. Il est prévu de tenir chaque année des réunions informelles entre le Bureau du Comité et ceux des organes directeurs des conventions. La prochaine de ces réunions doit avoir lieu en octobre 2009; les participants devraient y examiner le plan de réforme du processus «Un environnement pour l'Europe» ainsi que d'autres questions devant être arrêtées par le Bureau du Comité.

## 4.2 ENVIRONNEMENT ET SÉCURITÉ

19. L'Initiative environnement et sécurité (ENVSEC), lancée conjointement par le PNUD, le Programme des Nations Unies pour l'environnement, l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe, le Centre régional pour l'environnement de l'Europe centrale et orientale et la CEE, s'appuie sur les atouts respectifs et la présence sur le terrain des organisations participantes pour assurer trois fonctions majeures: a) évaluation et surveillance des liens entre environnement et sécurité; b) renforcement des capacités et développement institutionnel; et c) intégration des problèmes et des priorités en matière d'environnement et de sécurité dans les politiques nationales et internationales. L'un des volets de l'initiative concerne le renforcement de la mise en œuvre des conventions régionales de la CEE sur l'environnement.

### Travaux réalisés

20. À ce jour, des évaluations des risques pour l'environnement et la sécurité ont été réalisées pour l'Asie centrale, le Caucase du Sud et l'Europe orientale. Sur la base de ces évaluations, des programmes de travail spécifiques visant à réduire les tensions et à résoudre les problèmes identifiés ont été élaborés et mis en œuvre dans le cadre de l'initiative ENVSEC (voir [www.envsec.org](http://www.envsec.org)).

#### Travaux à réaliser

21. La CEE continuera de collaborer aux activités relevant de l'initiative ENVSEC, en particulier par le biais de projets d'appui à la mise en œuvre de ses conventions régionales. Les projets en cours et planifiés auxquels elle participe sont, par exemple: a) la mise en œuvre à titre expérimental en Asie centrale de la Convention sur l'évaluation de l'impact sur l'environnement dans un contexte transfrontière; b) un projet de coopération régionale pour la sécurité des barrages en Asie centrale; c) un appui à la mise en place d'une coopération pour l'exploitation des ressources en eau dans le bassin hydrographique de la Kura-Aras; et d) le développement d'une coopération pour le Dniestr entre la République de Moldova et l'Ukraine.

#### 4.3 PROMOUVOIR LES PARTENARIATS POUR L'ENVIRONNEMENT AVEC LE SECTEUR PRIVÉ

22. Reconnaissant qu'il était important de renforcer l'engagement du secteur privé dans les activités environnementales de la CEE, le Comité a lancé des discussions suivies sur les moyens de susciter l'intérêt du secteur privé pour ses travaux et pour le processus «Un environnement pour l'Europe», ainsi que sur la manière dont des partenariats pouvaient aider à atteindre des objectifs de protection de l'environnement et de développement durable.

#### Travaux réalisés

23. Le Bureau a tenu une réunion informelle avec des représentants du secteur privé pendant sa réunion du 24 juin 2008. Le secrétariat avait établi un récapitulatif d'exemples d'engagement du secteur privé au sein de la CEE (par exemple, avec la Division de l'environnement, du logement et de l'aménagement du territoire et d'autres divisions), et l'avait soumis au Bureau avant la réunion de juin.

24. S'appuyant sur les conclusions de la réunion informelle de juin et sur son expérience de relations de travail avec le secteur privé, le Comité a convoqué, en octobre 2008, une table ronde sur la promotion d'objectifs de protection de l'environnement et de développement durable à laquelle étaient invitées de grandes entreprises du secteur privé soucieuses de la protection de l'environnement et des associations fédératives. Cette table ronde a contribué à renforcer l'intérêt porté par le secteur privé aux travaux du Comité et au processus «Un environnement pour l'Europe»; elle a également permis de déterminer d'éventuels moyens de nouer des partenariats public-privé fructueux dans les États membres, et d'en améliorer la qualité de façon qu'ils puissent servir au mieux l'intérêt général.

#### Travaux à réaliser

25. À la suite de la table ronde d'octobre, le Comité a décidé que la création d'un mécanisme à long terme pour la communication et la coopération avec le secteur privé constituait une priorité. Il a donc donné mandat au Bureau de prendre les mesures nécessaires, notamment en continuant d'associer des représentants du secteur privé à ses travaux, par exemple à travers le programme d'EPE et les activités de surveillance de l'environnement. Selon l'intérêt manifesté, le secteur privé pourrait également être associé aux futures conférences convoquées dans le cadre du processus «Un environnement pour l'Europe».

## **ACTIVITÉ 5**

### **DÉVELOPPEMENT DURABLE DANS LA RÉGION DE LA CEE**

26. Dans le prolongement d'Action 21 et du Sommet mondial pour le développement durable, la Commission du développement durable de l'ONU a invité les commissions régionales à envisager d'organiser des réunions régionales sur l'application, dans le cadre de ses cycles d'application biennaux.

#### **Travaux réalisés**

27. La troisième réunion régionale de la CEE sur l'application des objectifs de développement durable a eu lieu à Genève les 28 et 29 janvier 2008. Les participants ont examiné les progrès accomplis dans la mise en œuvre, au niveau régional, des engagements pris au Sommet mondial concernant les modules thématiques suivants: agriculture, développement rural, aménagement du territoire, sécheresse et désertification, et Afrique. Ils ont évalué les progrès réalisés, ainsi que les obstacles et les difficultés qui persistaient dans ces domaines. Ils ont également examiné les liens entre les priorités thématiques et des questions transversales – par exemple, modes de production et de consommation durables, éducation au développement durable et financement.

28. Les conclusions des débats de la réunion, reprises dans le résumé du Président, ont été présentées à la Commission du développement durable à sa seizième session (New York, 5-16 mai 2008). Cela a contribué à inscrire la perspective régionale de la CEE dans le débat mondial. En outre, en coopération avec le secrétariat de la Commission et les autres commissions régionales, le secrétariat de la CEE a organisé un débat, au cours de la session, sur les obstacles et les difficultés propres aux régions ainsi que sur les enseignements tirés de l'expérience et sur les bonnes pratiques.

#### **Travaux à réaliser**

29. Sous réserve d'une décision de la Commission à sa session du printemps 2009, une quatrième réunion régionale de la CEE sur l'application des objectifs de développement durable sera organisée en janvier 2010, en préparation de la dix-huitième session de la Commission (New York, mai 2010). Cette dix-huitième session sera consacrée à un examen du quatrième cycle d'application, axé sur les transports, les produits chimiques, la gestion des déchets, les industries extractives et le cadre décennal de programmes de production et de consommation durables.

## **ACTIVITÉ 6**

### **INTÉGRATION DES POLITIQUES ENVIRONNEMENTALES ET SECTORIELLES**

30. L'intégration des préoccupations environnementales dans les activités d'autres secteurs, qu'ils soient économiques ou sociaux, est indispensable à la bonne application des principes d'un développement durable, respectueux de l'environnement. Depuis la Conférence de Rio sur l'environnement et le développement, en 1992, les activités et les programmes menés dans la région de la CEE vont dans ce sens, mais des efforts importants doivent encore être faits, à

travers un large éventail de mesures et d'incitations d'ordre directif, juridique, institutionnel et financier.

31. Le Comité a mis en place des liens, des activités et une collaboration intersectoriels avec d'autres comités de la CEE (par exemple, transports, logement et aménagement du territoire) et avec les organes directeurs des conventions, ainsi qu'avec d'autres organismes internationaux tels que le Bureau régional pour l'Europe de l'Organisation mondiale de la santé. Il faut continuer d'encourager les programmes intersectoriels de la CEE relatifs à l'environnement, de manière à soutenir efficacement les initiatives nationales et régionales, ce qui accélérerait le passage à des modes de consommation et de production durables et contribuerait ainsi au développement économique et social.

## 6.1 ÉDUCATION AU DÉVELOPPEMENT DURABLE

32. À la Conférence ministérielle de Kiev, les ministres ont décidé qu'il fallait élaborer une stratégie pour l'éducation au développement durable (EDD) et ils ont invité la CEE à coopérer avec l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO), le Conseil de l'Europe et d'autres acteurs compétents pour définir une stratégie régionale d'éducation au développement durable. La réunion de haut niveau des ministres de l'environnement et de l'éducation (Vilnius, 17 et 18 mars 2005) a adopté la stratégie de la CEE pour l'éducation au développement durable et institué un Comité directeur chargé de superviser la mise en œuvre de la stratégie et les progrès réalisés à cet égard.

### Travaux réalisés

33. Le Comité directeur a tenu jusqu'ici trois réunions (décembre 2005, décembre 2006 et mars-avril 2008), qui ont débouché sur des résultats importants, tels que l'adoption du plan de travail pour 2005-2007 (phase I), la décision d'organiser un débat de haut niveau sur l'éducation au développement durable au cours de la Conférence ministérielle de Belgrade et l'adoption récente du plan de travail pour 2008-2010 (phase II). Un certain nombre d'activités ont été réalisées: a) ateliers sous-régionaux sur l'éducation au développement durable; b) mise en place d'un mécanisme général de notification de données; et c) établissement d'un répertoire de bonnes pratiques en matière d'éducation au développement durable. La plupart des pays s'engagent à mettre en place les politiques et les structures institutionnelles nécessaires à la mise en œuvre de la stratégie. Une déclaration commune sur l'éducation au développement durable, exprimant l'engagement de poursuivre la mise en œuvre de la stratégie tout au long des phases de son application et au-delà de 2015, a été adoptée à Belgrade. Le mandat du Comité directeur chargé de superviser la mise en œuvre de la stratégie au niveau régional a été prorogé jusqu'en 2015.

### Travaux à réaliser

34. Conformément au plan de travail adopté pour la phase II – notamment son contenu proprement dit, le calendrier fixé et les incidences financières (ECE/CEP/AC.13/2008/5) – les activités futures seront axées sur la coordination, le renforcement des capacités et l'échange d'expériences en vue de soutenir et de promouvoir l'éducation au développement durable dans la région. Les activités seront notamment les suivantes: ateliers et cours de formation, échange

de bonnes pratiques et réalisation d'études de cas, et renforcement de l'utilisation d'outils électroniques, sensibilisation et bilan des étapes de la mise en œuvre. Les deux grandes priorités de la phase II sont: a) l'élaboration de plans d'action nationaux pour l'éducation au développement durable; et b) le développement de compétences en matière d'EDD. La prochaine réunion du Comité directeur aura lieu les 19 et 20 février 2009; le Bureau tiendra sa septième réunion en novembre 2008.

## 6.2 TRANSPORTS, SANTÉ ET ENVIRONNEMENT

35. Le Programme paneuropéen sur les transports, la santé et l'environnement (PPE-TSE), créé en 2002 sous les auspices de la CEE (Divisions de l'environnement et des transports) et du Bureau régional pour l'Europe de l'Organisation mondiale de la santé, vise à promouvoir l'intégration des politiques et le développement durable des transports, notamment en milieu urbain, par des activités de renforcement des capacités et de sensibilisation, et l'échange de meilleures pratiques. Il est axé en particulier sur les difficultés rencontrées par la Fédération de Russie et les pays de l'EOCAC et de l'ESE et sur les solutions à leur disposition.

### Travaux réalisés

36. À sa sixième session (28 et 29 avril 2008), le Comité directeur du Programme a examiné les préparatifs de la troisième Réunion de haut niveau sur les transports, l'environnement et la santé et évalué les progrès réalisés dans l'exécution de son programme de travail. Il est convenu que les principaux objectifs de cette réunion seraient les suivants: a) renforcer l'engagement des États membres en faveur de l'intégration des politiques relatives aux transports, à la santé et à l'environnement au niveau national, une attention particulière étant accordée aux difficultés rencontrées par les pays de l'EOCAC et de l'ESE; et b) renforcer le rôle du PPE-TSE en tant qu'instrument unique permettant de promouvoir des approches intégrées du développement des transports, en tenant compte des préoccupations concernant la santé et l'environnement et en adaptant les stratégies et les mesures en conséquence. Un important critère était de garantir un soutien financier stable au Programme.

37. Un atelier sur des transports urbains viables et sûrs a été organisé en octobre 2008 en coopération avec les ministères des transports, de la santé et de l'environnement de la République de Moldova et le Centre national scientifique et appliqué de médecine préventive, avec l'appui de la Suisse. Les participants ont mis en lumière les difficultés en matière de transports urbains spécifiques aux pays de l'EOCAC et de l'ESE, dans la perspective de la Réunion de haut niveau à venir.

38. La troisième Réunion de haut niveau (Amsterdam, 22 et 23 janvier 2009) a eu lieu aux Pays-Bas et avait pour thème les choix en matière de transports pour la santé, l'environnement et la prospérité. Les principales publications soumises à la Réunion étaient notamment: a) *Transport, health and Environment; trends and developments in the UNECE-WHO region (1997-2007)*; b) *Travailler ensemble pour un transport durable et sain: guide pratique des conditions institutionnelles propices à l'intégration des politiques des transports, de la santé et de l'environnement*; et c) *Programme paneuropéen sur les transports, la santé et l'environnement: l'évaluation et le progrès accompli*. Les représentants des gouvernements ont adopté la Déclaration d'Amsterdam sur les quatre buts prioritaires et les activités futures qui

devraient permettre de revitaliser le PPE-TSE et contribuer à des conditions de vie durables et saines, en particulier dans les villes de la région paneuropéenne.

#### Travaux à réaliser

La troisième Réunion de haut niveau a défini le mandat d'un plan de travail renouvelé du PPE-TSE. Ce plan comprendrait des projets concrets et des moyens d'action afin d'atteindre les objectifs du programme, y compris le Partenariat du PPE-TSE pour élaborer, à l'intention des gouvernements, des lignes directrices concernant des plans d'action nationaux pour la santé et l'environnement, le «relais» du PPE-TSE pour faire connaître les meilleures pratiques en matière de transports urbains viables dans toute la région et le développement de la panoplie de bonnes pratiques et d'études de cas se rapportant aux transports urbains viables qui serait incorporée dans le Mécanisme d'échange d'informations du PPE-TSE. La recherche de solutions pour assurer des transports viables dans les pays de l'EOCAC et de l'ESE serait poursuivie à l'avenir en coopération avec le PNUE. Le Comité directeur étudierait le plan de travail à sa septième session, qui devait avoir lieu à Genève les 22 et 23 octobre 2009.

### 6.3 ENVIRONNEMENT ET SANTÉ

40. Des conférences ministérielles sont organisées sous l'égide du Bureau régional pour l'Europe de l'OMS depuis 1989, qui rassemblent les ministres de la santé et de l'environnement et d'autres parties intéressées, dans le but de parvenir à un consensus et de prendre des engagements politiques pour promouvoir un environnement sain et sûr. Les ministres ont chargé le Comité européen de l'environnement et de la santé d'assurer le suivi de leurs décisions et de servir de comité directeur pour la préparation de la prochaine conférence, qui aura lieu en Italie à l'automne 2009.

#### Travaux réalisés

41. Le Comité des politiques de l'environnement a élu cinq membres chargés de représenter le secteur de l'environnement auprès du Comité européen de l'environnement et de la santé pour une période de deux ans et demi, c'est-à-dire jusqu'à la prochaine Conférence ministérielle en 2009. Des réunions préparatoires de haut niveau, convoquées immédiatement à la suite des réunions du Comité européen de l'environnement et de la santé, ont eu lieu en octobre 2007 à Bonn (Allemagne), en mars 2008 à Milan (Italie) et en octobre 2008 à Madrid (Espagne).

#### Travaux à réaliser

42. Les réunions préparatoires de la Conférence ministérielle sur l'environnement et la santé qui aura lieu à Parme (Italie) en février/mars 2010 continueront d'être axées sur les enfants ainsi que sur d'autres questions de santé environnementale d'importance croissante, telles que celle des changements climatiques. Des questions transversales portant sur la santé environnementale des enfants figureront également à l'ordre du jour de la réunion à venir ([www.euro.who.int@EEHC](mailto:www.euro.who.int@EEHC)).